

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE TRESSANGE

Hôtel de Ville
2, Place Charles de Gaulle
57 710 TRESSANGE



Plan Local d'Urbanisme

3 – Orientations d'aménagement et de programmation



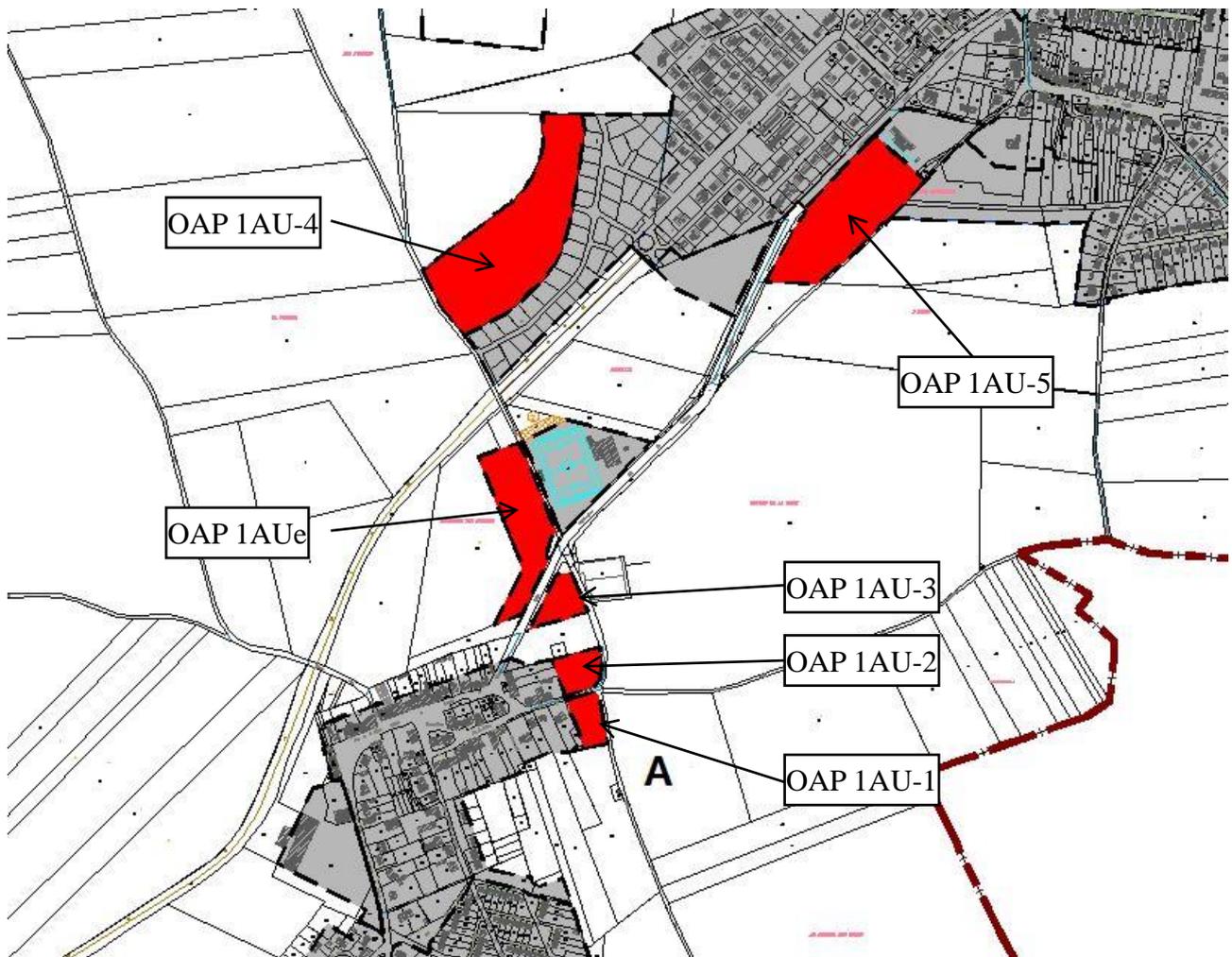
PLU approuvé par DCM du

10 Mars 2017

Cachet et signature de la mairie

Sommaire

1 – Préambule.....	p3
2 – Orientations sectorielles d'aménagement.....	p4
2.1 zone 1AU - 1	
2.2 zone 1AU - 2	
2.3 zone 1AU - 3	
2.4 zone 1AU - 4	
2.5 zone 1AU - 5	
2.6 zone 1AUe	



Localisation des Opérations d'aménagement et de programmation

1 - PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de TRESSANGE comprend des orientations sectorielles d'aménagement qui visent à définir les conditions d'urbanisation de plusieurs secteurs amenés à connaître des développements urbains à plus ou moins long terme, et principalement à vocation d'habitat.

Les principes d'aménagement voulus par la commune sur ces différents secteurs consistent à la réalisation de trames viaires principales en connections avec le tissu urbain existant.

Deux points importants, d'une part le respect du paysage environnant, avec la nécessité d'apporter une solution paysagère sur les franges de ces nouveaux quartiers, d'autre part proposer une forme urbaine visant à limité le nombre d'accès.

Deux catégories sont proposées :

- 5 secteurs d'habitats
 - > zone 1AU - 1
 - > zone 1AU - 2
 - > zone 1AU - 3
 - > zone 1AU - 4
 - > zone 1AU - 5

- 1 secteur d'équipements
 - > zone 1AUe situé sur la RD 59

2 - ORIENTATIONS SECTORIELLES D'AMENAGEMENT

2.1 zone 1AU 1

Description

Ce secteur se situe à l'Est de Tressange à l'intersection de la rue de l'église et du chemin rural dit « chemin des mines ».

Surface : 34 ares

Enjeux et Objectifs

L'urbanisation du site permet de répondre à la demande de logements sur la commune. L'enjeu est de pouvoir densifier le secteur tout en conservant un front bâti en cohérence avec l'existant (rue de l'église)

L'urbanisation de ce site est une réponse à une urbanisation future à l'issue du diagnostic PPRM. Le choix de ce secteur permet de s'inscrire dans un principe de continuum urbain.

Déplacement / Accessibilité

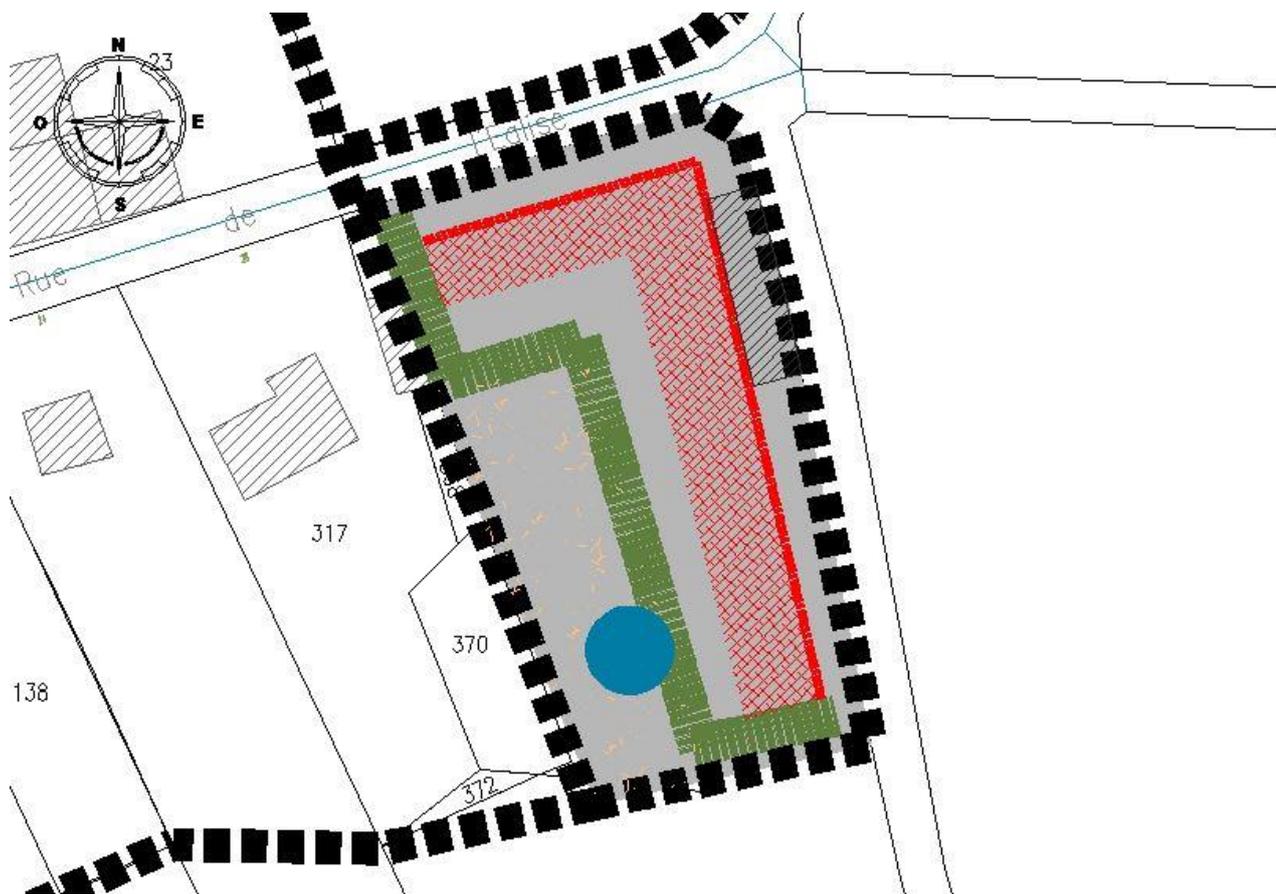
L'accès se fait depuis le chemin rural dit « le chemin des mines » et la « rue de l'église ». Un parking le long du chemin des mines est créé pour répondre à un besoin en stationnement.

Orientations paysagères

Le secteur doit traiter ses franchises Est, Ouest et Sud qualitativement sans affecter l'environnement proche. Le fond du secteur sera traité en prairie fleuri

Programmation

Secteur à vocation d'habitat individuel et/ou petit collectif. Le développement du secteur et de l'habitat devra s'appuyer sur les principes de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).



Légende :

-  Bande d'implantation des constructions
-  Traitement végétal qualitatif
-  Prairie fleurie
-  Blockhaus

2.2 zone 1AU 2

Description

Ce secteur se situe à l'Est de Tressange à l'intersection de la rue de l'église et du chemin rural dit « chemin des mines ». Il fait le pendant du secteur 1AU1

Surface : 38 ares

Enjeux et Objectifs

L'urbanisation du site permet de répondre à la demande de logements. L'enjeu est de densifier ce secteur avec un point d'ancrage sur la rue de l'église tout en conservant un front bâti en cohérence avec l'existant (rue de l'église).

L'urbanisation de ce site est une réponse à une urbanisation future à l'issue du diagnostic PPRM. Le choix de ce secteur permet de s'inscrire dans un principe de continuum urbain.

Déplacement / Accessibilité

L'accès se fait depuis la rue de l'église. Le secteur sera desservi par une voirie principale et une liaison douce.

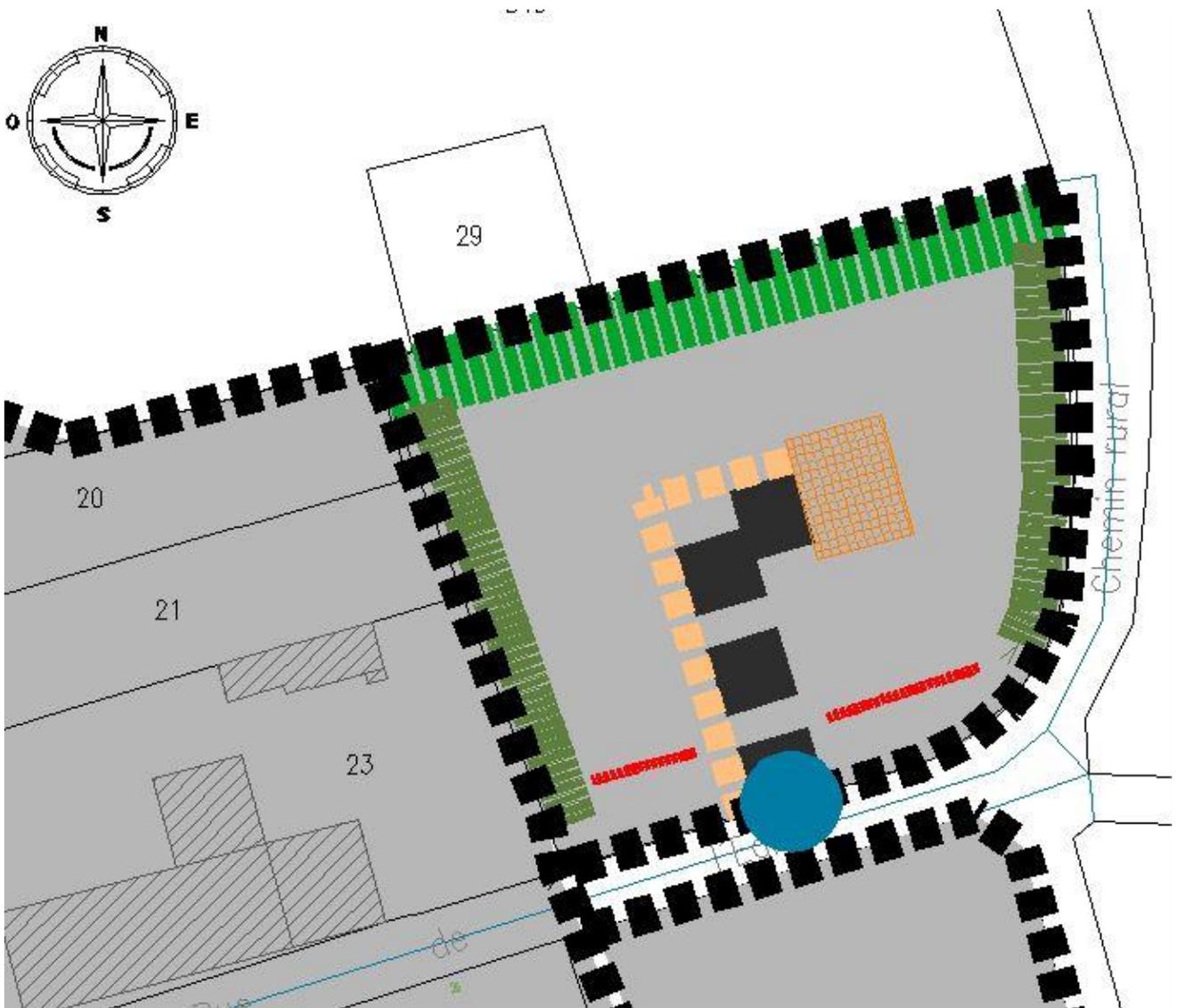
Orientations paysagères

Le secteur devra traiter ses franges Est et Ouest qualitativement sans affecter l'environnement proche.

La frange nord devra être traitée de façon à minimiser d'éventuelles nuisances agricoles.

Programmation

Affectation : habitat individuel et petit collectif. Le développement du secteur devra s'appuyer sur les principes de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).



Légende :

- ■ ■ Voirie
- — — Liaison douce
- Points d'ancrage
- □ □ Espace public
- - - Alignement sur rue
- ■ ■ Traitement végétal anti bruit
- - - Traitement végétal qualitatif

2.3 zone 1AU 3

Ce secteur se situe à entre la route départementale et le chemin rural dit « le chemin des mines » à Tressange.

Surface : 39 ares

Enjeux et Objectifs

L'urbanisation du site permet de répondre à la demande de logements. L'enjeu est de densifier ce secteur avec un point d'ancrage sur le chemin rural (éviter la création d'accès sur la RD).

L'urbanisation de ce site est une réponse à une urbanisation future à l'issue du diagnostic PPRM. Le choix de ce secteur permet de s'inscrire dans un principe de continuum urbain.

Déplacement / Accessibilité

L'accès se fait depuis le chemin rural dit « le chemin des mines ». Le secteur est desservi par une voirie principale et une liaison douce.

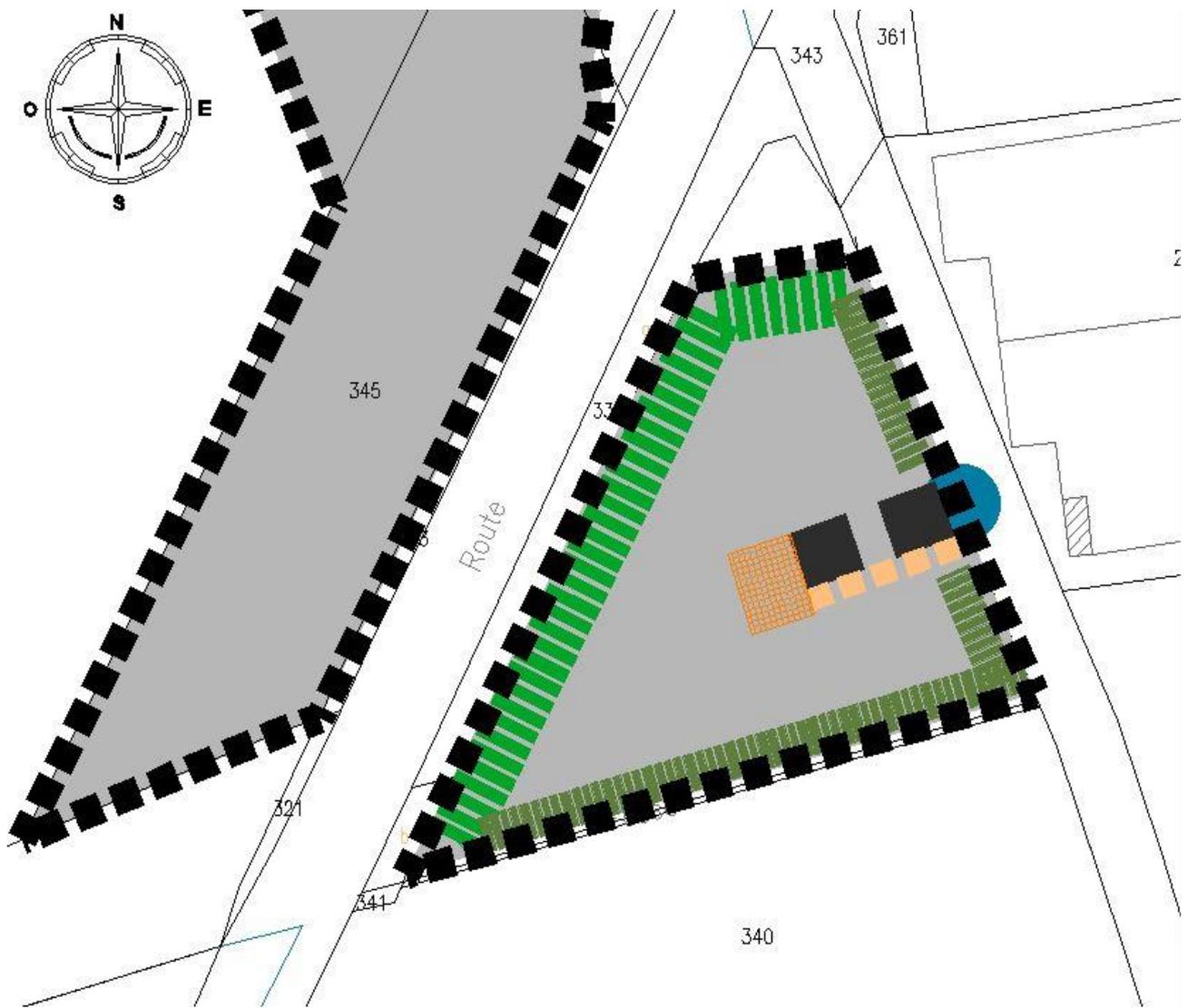
Orientations paysagères

Le secteur devra traiter ses franges Est et Sud qualitativement sans affecter l'environnement proche.

Les franges Nord et Ouest devront être traitées de façon à minimiser les nuisances liées à la route départementale.

Programmation

Affectation : habitat individuel et petit collectif. Le développement du secteur et de l'habitat devra s'appuyer sur les principes de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).



Légende :

- ■ ■ Voirie
- ■ ■ Liaison douce
- Points d'ancrage
- ■ ■ Espace public
- ■ ■ Traitement végétal anti bruit
- ■ ■ Traitement végétal qualitatif

2.4 zone 1AU 4

Description

Dernière tranche de l'opération global du lotissement les arbrisseaux, le site se situe au Sud Est de Bure.

Surface : 3 hectares 63 ares

Enjeux et Objectifs

L'urbanisation du site permet de répondre à la demande de logements et proposer un schéma cohérent par le bouclage des voiries existantes.

Déplacement / Accessibilité

L'accès se fait depuis le lotissement les arbrisseaux au Sud mais aussi par le chemin rural à l'Ouest.

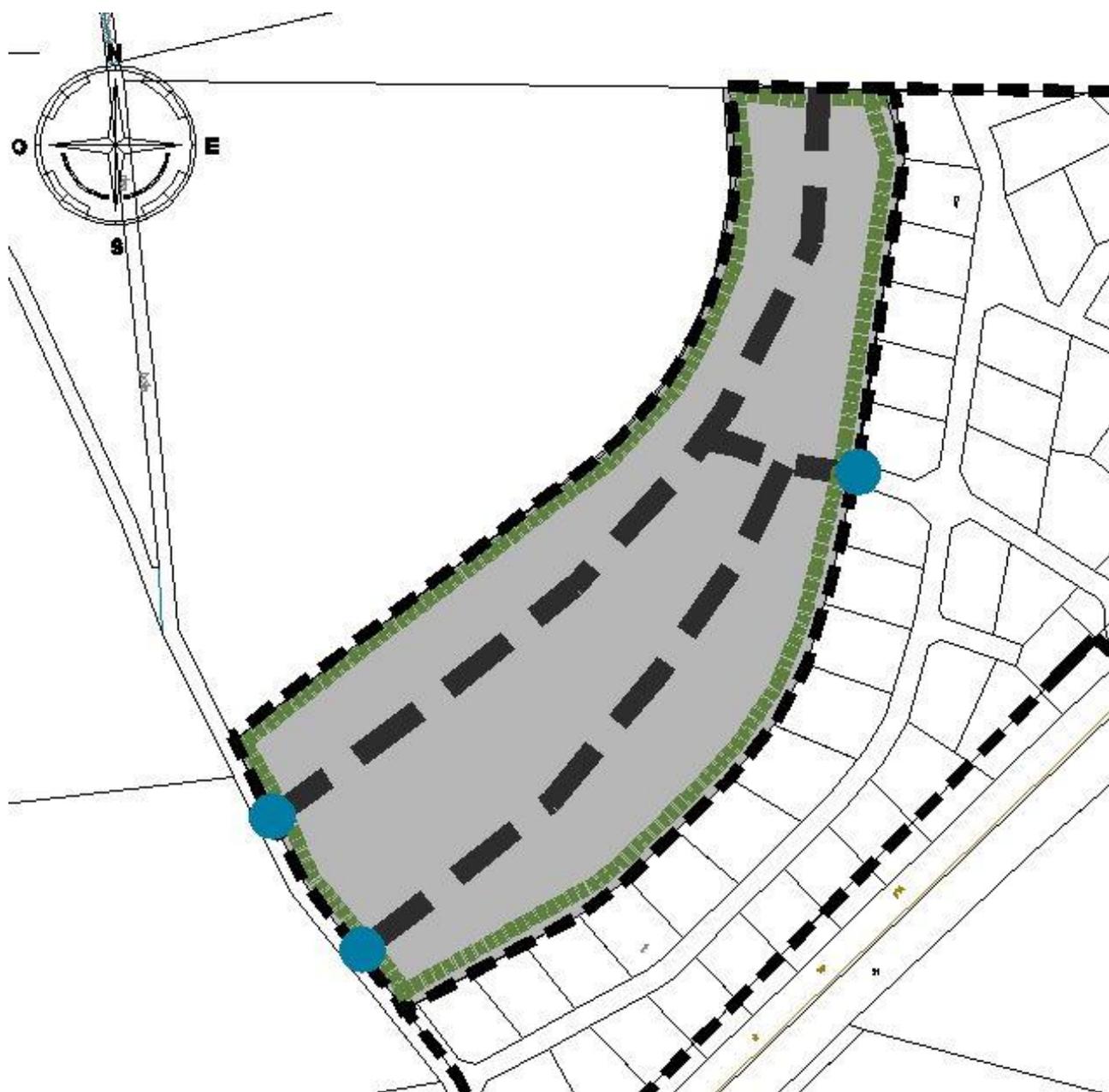
Le secteur est desservi par une voirie principale.

Orientations paysagères

Le secteur devra traiter ses franges Nord Est et Ouest qualitativement sans affecter l'environnement proche.

Programmation

Secteur principalement destiné à de l'habitat individuel et petit collectif.



Légende :

- ■ ■ Voirie
- Points d'ancrage
- — — Traitement végétal qualitatif

2.5 zone 1AU 5

Description

Ce secteur se situe sur la RD 59 – rue Claude Kogan, sur l'ancien terrain sportif de la commune.

Surface : 2 hectares 43ares

Enjeux et Objectifs

L'urbanisation du site permet de répondre à la demande de logements et proposer un schéma cohérent par le bouclage des voiries existantes.

Déplacement / Accessibilité

L'accès se fait depuis le chemin rural via deux points d'ancrage.

Le secteur sera desservi par une voirie principale et une liaison douce.

3 accès piétons sont créés afin de connecter le quartier avec la RD 59 ainsi qu'avec la zone d'équipements au Nord.

Orientations paysagères

Les franges au Nord devront être traitées de façon à minimiser les nuisances liées à la route départementale

Les franges au Sud du secteur devront être gérées qualitativement sans affecter l'environnement proche.

Programmation

Affectation : habitat individuel. Le développement du secteur et de l'habitat devra s'appuyer sur les principes de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).



Légende :

-  Voirie
-  Liaison douce
-  Points d'ancrage
-  Traitement végétal anti bruit
-  Traitement végétal qualitatif

2.6 Zone 1AUe

Description

Ce secteur se situe à l'intersection de la RD59 et du chemin rural, à proximité direct des équipements sportifs de la commune.

Surface : 1 hectare 46 ares

Enjeux et Objectifs

Ce site permet une mutualisation des équipements scolaires et communaux ainsi que la création d'un bâtiment d'intérêt général. Il offre une centralité à proximité d'un axe routier et d'équipements sportifs.

Déplacement / Accessibilité

L'accès se fait depuis le chemin rural. Le secteur est desservi par une voirie principale et d'un dépose minute.

Un quai piétonnier permet de sécuriser les utilisateurs du site. Un parking permet de répondre aux objectifs de stationnement.

Orientations paysagères

Le secteur doit traiter ses franges qualitativement sans affecter l'environnement proche. Une proposition végétale anti-bruit devra être prévue entre le parking et les équipements publics.

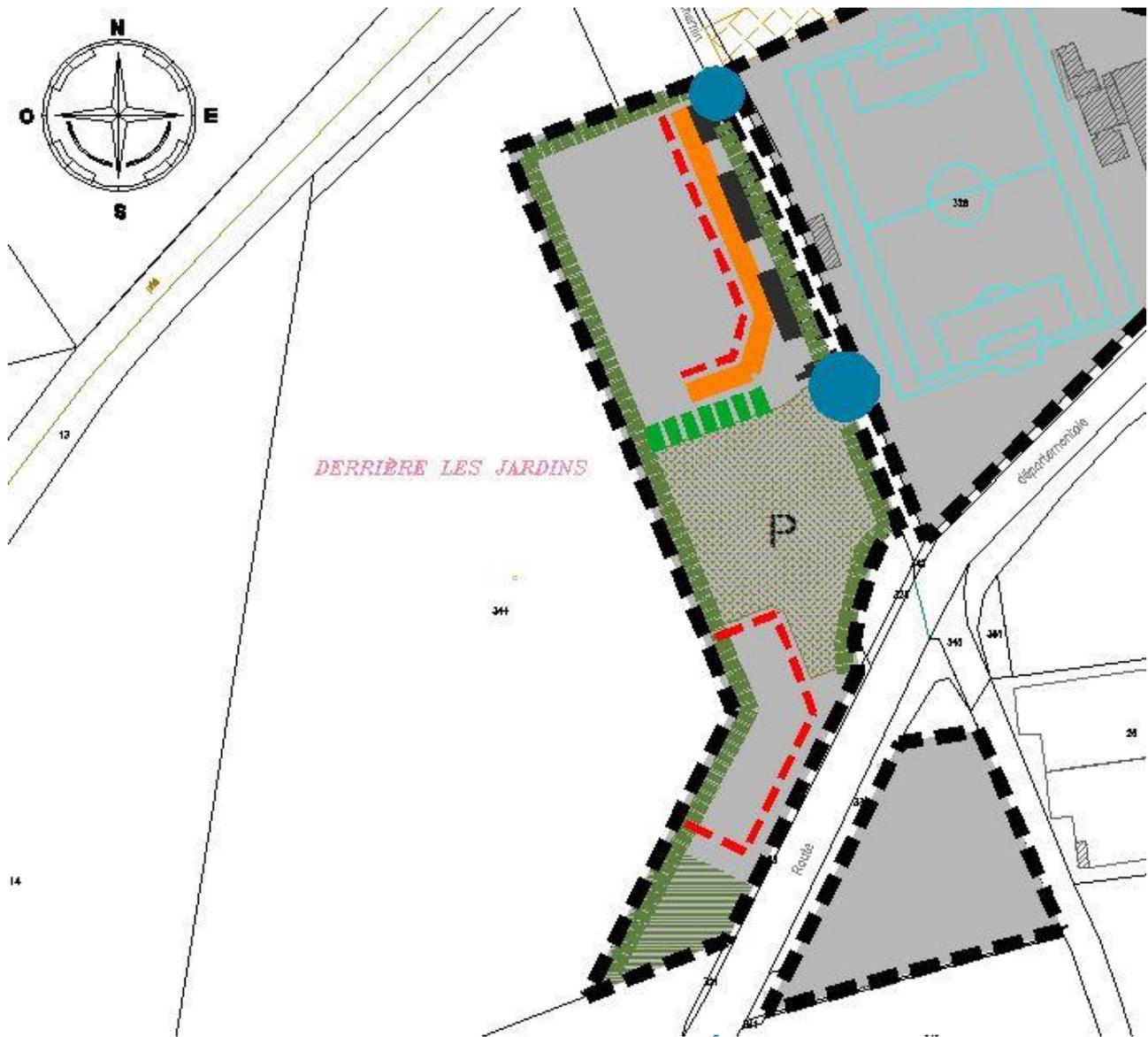
Le Sud du secteur fait l'objet d'un aménagement végétal qualitatif de type verger, ...

Programmation

Affectation : équipements publics et d'intérêt général

- Bibliothèque municipale
- Périscolaire
- Ecole primaire et maternelle

Le développement du secteur et de l'habitat devra s'appuyer sur les principes de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).



Légende :

-  Voirie
-  Quai piéton
-  Points d'ancrage
-  Alignement façade
-  Parking paysager
-  Traitement végétal anti bruit
-  Traitement végétal qualitatif
-  Espace vert qualitatif